



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


cantal
LE DÉPARTEMENT



**Inauguration du créneau
de dépassement de Freissinet
sur la RN122 - Jeudi 7 juillet 2022**

Le plan France Relance au service du développement et du désenclavement du territoire

France Relance contribue depuis septembre 2020 à dessiner la France de 2030 et au rebond de nombreux secteurs de l'économie française.

Dans le Cantal, le plan France Relance contribue à construire le territoire de demain en soutenant aussi bien les entreprises, que les collectivités dans leurs projets de développement, en accompagnant les jeunes vers l'emploi, ou encore en aidant les particuliers pour l'amélioration du confort thermique de leur logement.

Construire le territoire de demain, c'est aussi œuvrer pour l'équité entre les territoires et veiller à préserver les équilibres géographiques. Dans cette perspective, le désenclavement du Cantal est une préoccupation majeure de l'État et de ses partenaires.

Dans ce contexte, les travaux d'aménagement de la RN122, axe principal pour la desserte du département, constituent un des leviers pour favoriser le désenclavement du Cantal. Le tracé de la RN122 entre Murat et Massiac est sinueux, et offre peu de possibilités de dépassement.

Afin d'améliorer la fluidité du trafic, le service à l'usager et la sécurité, un premier aménagement d'un créneau de dépassement a été réalisé sur cette section au niveau de Freissinet.

Le plan France Relance a permis d'avancer d'un an le démarrage des travaux, initialement prévu en 2022, en apportant un financement de l'État à hauteur de 93 % sur cette opération, complété d'une participation du Conseil départemental s'élevant à 7 %, sur un coût total de 4 M€ TTC.

Ainsi, les travaux du créneaux de Freissinet ont pu débuter dès le 12 mars 2021 et se sont terminés le 15 juin 2022.

Le créneau de « Freissinet »

Le créneau de freissinet est situé sur la RN122 sur la commune de Neussargues en Pinatelle, à environ 5 km à l'Est de Murat. Il permet les dépassements dans le sens Massiac → Murat.

Sa longueur est de 1 450 mètres.

Dans le cadre de ce projet, plusieurs aménagements ont été réalisés :

- l'aménagement d'un carrefour de tourne-à-gauche au droit de la Route Départementale 40,
- le rétablissement de la voie communale du Cheylat,
- la création de chemins agricoles,
- la construction d'un boviduc,
- l'allongement d'un ouvrage hydraulique sur le ruisseau de Freissinet,
- la création d'un passage à petite faune.

Environnement

Sur le volet environnemental, ce chantier comportait de nombreux enjeux liés à l'eau et à la biodiversité, à prendre en compte pendant la phase de chantier, mais également en termes d'aménagements pérennes. En effet, le périmètre des travaux impactait notamment deux cours d'eau affluents directs de l'Alagnon (ruisseau de Freissinet et ruisseau "sans nom"), une surface de zone humide de 600 m² et se situe en amont de la source du Cheylat. De même, dans le domaine de la faune et de la flore, des espèces à enjeux étaient présentes sur le site.

Ainsi, pendant le chantier, un suivi environnemental strict a été réalisé par BIOTOPE pour s'assurer de :

- la mise en place d'un dispositif anti-intrusion pour les amphibiens et les reptiles,
- la protection d'espèces patrimoniales à proximité du chantier
- la limitation de la propagation des espèces invasives,
- la limitation des pollutions lors des travaux.

Illustration ci-dessous : mise en défens d'espèces de flore protégées, Gagea villosa, et Carlina acanthifolia



Des travaux ont été réalisés pour limiter l'impact de l'infrastructure existante en :

- améliorant la franchissabilité de l'ouvrage hydraulique du Freissinet, pour la faune piscicole, mais aussi pour la petite faune comme la loutre,
- améliorant la continuité écologique, par l'aménagement d'un passage à petite faune sous la route nationale
- renaturant les aires de repos abandonnées,
- replantant des espèces végétales adaptées sur les emprises impactées.

Illustration ci-contre : le cours d'eau de Freissinet, canalisé sous un ouvrage hydraulique. À l'occasion du chantier, des barrettes ont été mises en place afin de rehausser la ligne d'eau, permettant la remontée des poissons. Une banquette latérale a également été mise en place afin de permettre la traversée de la petite faune (Exemple : la loutre).



La construction d'un boviduc

La construction de ce créneau de dépassement rend impossible la traversée de la chaussée par des engins agricoles ou des troupeaux. Ainsi, pour maintenir l'activité agricole de part et d'autre de la plate-forme routière, un boviduc a été construit pour permettre le passage sous la chaussée, en toute sécurité. La réalisation de cet ouvrage a nécessité la réalisation d'une déviation provisoire pendant la phase de chantier.



Illustration ci-dessus : le Boviduc, en phase travaux, permet aux engins agricoles et aux troupeaux de traverser la RN 122, en garantissant la sécurité des usagers et des exploitants agricoles.

Les chiffres du chantier

- décapage de terre végétale : 14 000 m²
- déblais de toute nature : 20 500 m³
- mise en œuvre et compactage de remblais : 41 000 m³
- fourniture et mise en œuvre de grave non traitée : 16 000 m³
- fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux : 11 000 tonnes
 - création de fossés : 5 100 m
 - plantation de haies : 1 800 m
- ensemencement hydraulique : 30 000 m²

Le coût, le financement et les acteurs du projet

Maîtrise d'ouvrage :

L'État représenté par la DIR Massif Central

Maîtrise d'oeuvre :

DIR Massif Central, District Centre, bureau technique

Exploitation sous chantier :

DIR Massif Central, district Centre, CEI de Murat

Travaux :

Aménagement du créneau de dépassement de Freissinet

Entreprises :

Roger Martin, Capraro et Compagnie

Coordonnateur environnemental :

Biotope

Coût :

Le montant de l'opération s'élève à 4 M€ TTC

Financement :

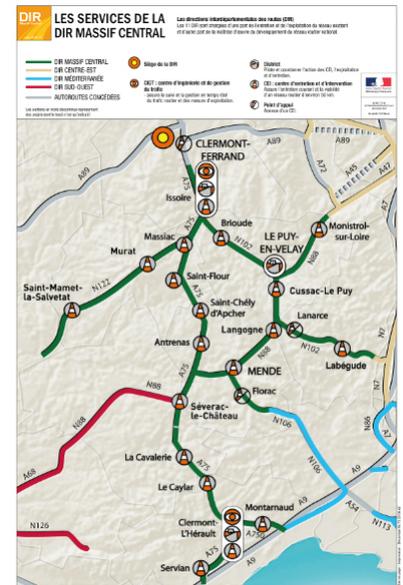
93 % État (Plan France Relance), 7 % Conseil Départemental du Cantal

La DIR Massif Central

La DIR Massif Central est un service de l'État dédié à l'exploitation, l'entretien de l'autoroute A75 et des routes nationales RN 88, RN 102, RN 106, RN 122

La DIR Massif Central exerce les missions d'exploitant du réseau routier national non concédé :

- l'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, de leurs dépendances et des équipements de la route ;
- l'exploitation : surveillance du réseau et gestion du trafic, information des usagers, interventions sur accidents et viabilité hivernale ;
- la gestion du domaine public ;
- la maîtrise d'oeuvre.



Renseignements sur les sites internet :

- <http://www.dir.massif-central.developpement-durable.gouv.fr>

- www.bison-fute.gouv.fr

Contact presse :

Direction interdépartementale des routes Massif Central,
Antoine CROSSAY
Tél. : 04 73 29 79 60
Mél. : com.dirmc@developpement-durable.gouv.fr
Bureau de la communication



Conception : Préfecture du Cantal
Service de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle